

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'aimerais faire quelques observations et poser une question au député. Il est intéressant et encourageant de constater ce qui paraît être un accord unanime sur la nécessité d'agir. Je ne comprends pas pourquoi cet accord unanime sur la nécessité d'empêcher le CN d'agir rapidement se manifeste à la dernière heure, alors que tant de choses ont déjà été faites qui ne peuvent être défaites.

Ce qui me préoccupe, c'est que lorsque la planification du doublement des voies était en cours, on disait tous les jours aux députés de mon parti que nous faisons tort au pays en retardant le projet de loi supprimant le tarif du Corbeau. Aujourd'hui, on entend parler des préoccupations des autochtones quant aux effets désastreux que cette réalisation va avoir sur le poisson des rivières, et aux graves conséquences qu'elle va avoir pour la vie des autochtones.

Nous venons d'entendre parler un député qui a déjà été ministre de l'Environnement. Je lui demanderai donc ce que faisaient les ministres quand ce projet était à l'étude. Que faisaient les hauts fonctionnaires du ministère des Pêches, du ministère de l'Environnement et du ministère des Transports? Pourquoi n'ont-ils pas soulevé ces questions? Pourquoi les ministériels n'ont-ils pas été mis au courant de ces préoccupations? Pourquoi ne leur a-t-on pas demandé de penser à ces problèmes et de peser les conséquences de ce qu'ils faisaient? Pourquoi est-ce qu'ils ne protégeaient pas les populations contre les effets de l'action de leur ministère?

A ce qu'il me semble, ils travaillaient coude à coude avec les chemins de fer pour que ce projet démarre, sans s'occuper de ses très graves conséquences pour les autochtones, pour les pêcheurs et pour les autres habitants de la Colombie-Britannique. Il est réconfortant d'entendre maintenant le député me dire qu'il faut faire quelque chose. Qu'est-ce qu'ils faisaient, eux, quand il aurait été beaucoup plus facile d'agir, alors que nous avons maintenant à lutter contre la montre pour essayer de remédier à la situation avant qu'il ne soit trop tard?

M. Caccia: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Je savais qu'elle viendrait. Je suis intervenu dans le débat sachant fort bien qu'il attendait l'occasion de la poser. C'est devenu pratique courante chez les députés néo-démocrates. J'y reconnais une inspiration politique. Cela fait partie de l'ambiance dans laquelle nous évoluons.

Je puis seulement lui dire que je m'en suis énormément inquiété une fois que j'ai été mis au courant du problème et de ses répercussions, une fois que j'ai su que cela était arrivé et que cela aurait dû avoir fait l'objet d'une étude très approfondie. Je n'ai été mis au courant du problème que suscitait le tronçon d'Ashcroft le long de la vallée du Fraser que lorsque des représentants du conseil tribal sont venus me voir à mon bureau il y a un mois et demi. Avec le recul, on saurait évidemment faire un tas de choses beaucoup mieux. Cela dit, je soutiens qu'il est possible de doubler les voies ferrées à travers la

Pêches et forêts

plus grande partie du pays sans causer de torts graves à l'environnement. Cela ne causera que très peu de dégâts dans certaines parties des provinces.

Rétrospectivement, je dirais qu'il aurait peut-être été administrativement bon d'avoir mis sur pied, immédiatement après l'adoption du projet de loi, une commission chargée d'analyser et de déterminer à l'avance les problèmes délicats auxquels les sociétés ferroviaires se heurteraient en doublant leurs voies ou en appliquant d'autres solutions techniques. Cela aurait pu faire l'objet d'un ensemble cumulatif ou collectif d'études géologiques qui auraient porté à ce moment-là sur l'ensemble de ces problèmes délicats afin d'en arriver à des solutions économiques respectueuses de l'environnement et des droits des autochtones. Telle est la conclusion à laquelle on peut arriver en réfléchissant après coup.

● (1640)

SANCTION ROYALE

[Français]

Le gentilhomme huissier de la verge noire apporte le message suivant:

Monsieur le Président, c'est le désir de l'honorable suppléant de Son Excellence le Gouverneur général que cette honorable Chambre se rende immédiatement auprès de lui dans la Chambre de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent dans la salle du Sénat.

Et de retour:

[Traduction]

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que lorsqu'elle s'est rendue au Sénat, il a plu au suppléant de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux projets de loi suivants:

Projet de loi C-11, portant pouvoir d'emprunt—Chapitre n° 5.

Projet de loi C-22, constituant le Centre international d'exploitation des océans et modifiant la Loi sur l'administration financière en conséquence—Chapitre n° 6.

Projet de loi C-29, modifiant la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Chapitre n° 7.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÊCHES ET FORÊTS

ADOPTION DU 3^È RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. le Président: Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie) voulait-il poser une question?

M. Blaikie: Non, monsieur le Président, je voulais participer au débat.